

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

Date de la Convocation : 12 février 2021

Date d'affichage : 12 février 2021

OBJET :	Marché public Fourniture de denrées alimentaires pour le service « Restauration collective »
----------------	---

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de Douchy-les Mines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel VENIAT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Présents : Michel VENIAT, Romain MERVILLE, Régine GUILAIN, Francis WOJTOWICZ, Rossana CARLIER, André CROMBEZ, Danielle CHOTEAU, Daniel TISON, Catherine ESTAQUET, Dominique JOHN, Brigitte DUBOIS, Jean-Luc BALASSE, Bénédicte GOSSE, Yves PETIT, Patrick ZIATKOWSKI, Florence CARBOULET, Régis FASSART, Laurence SALVA, Guillaume LECARPENTIER, Emmanuelle EGELE, Séga SOUMARE, Mathilde LARGILLET, Coraline KULCZYCKI, Sami JOURNET, Michelle BLEUSE, Thomas OMIETANSKI, Julien FRANQUET, Caroline VARLET

Absents ayant donné pouvoir : Me PULLIAT a donné procuration à Mr TISON
Me BOUDRY a donné procuration à Mr MERVILLE
Mr BRAHMA a donné procuration à Me CARLIER R.
Me CARLIER V. a donné procuration à Mr VENIAT

Absents : Mr NOULIN

Secrétaire de séance : Me CARBOULET

Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice : 33	Vote :	Pour : 28 / 32
	Présents : 28		Contre : 4 / 32
	Votants : 28 + 4 procurations		Abstentions : 0 / 32

Contre : Me BLEUSE, Mr OMIETANSKI, Mr FRANQUET, Me VARLET

Présentation :

Préalablement au renouvellement de son marché de restauration municipale à destination des scolaires et des personnes âgées (portage à domicile), la Ville de Douchy-les-Mines a fait réaliser une étude sur le devenir de ce service.

Les directives énoncées lors de la réunion de lancement du jeudi 19 juin 2020 fixaient les orientations et objectifs suivants :

- Privilégier un renforcement de la maîtrise des éléments de gestion municipale dans le cadre de la recherche de pistes d'optimisations budgétaires.
- Permettre la mise en œuvre des engagements de la ville autour des principes suivants :
 - Renforcer l'implantation territoriale pérenne des services, des emplois et des approvisionnements.
 - prendre en compte et valoriser le caractère durable et éco-responsable pour l'ensemble du service de restauration.
 - garantir un service public de qualité aux limites budgétaires maîtrisées.
 - favoriser une augmentation du recours aux produits porteurs d'identification qualitative ou géographique notamment ceux issus de l'agriculture BIO certifiée et des filières courtes.

La présente consultation a pour objet de s'affranchir du modèle proposé par les grands groupes de la restauration collective en intégrant une démarche d'achat plus responsable et directe de denrées alimentaires auprès de centrales (limitation des intermédiaires), tout en n'écartant pas la possibilité de faire évoluer le modèle vers des filières d'achat au plus proche des producteurs.

L'accord-cadre comporte 7 lots :

- Lot 1 Fruits et légumes frais dont 4ème et 5ème gamme
- Lot 2 Produits de la mer et d'eau douce frais et élaborés
- Lot 3 Viandes fraîche et cuite, produits élaborés sans porc
- Lot 4 Charcuteries et viande de porc fraîche et cuite
- Lot 5 Surgelés
- Lot 6 BOF et produits laitiers
- Lot 7 Epicerie et Boissons

Conformément à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, l'acheteur choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, selon les critères suivants :

$$\text{Note finale (sur 100 points)} = (\text{Note technique}) \times 30\% + (\text{Note Prix}) \times 70\%$$

La note technique du candidat est formée par l'addition de ses notes obtenues sur chacun des sous-critères détaillés ci-dessous :

	Note sur	Note sur
Critère n°1	Qualité des produits proposés	40 points
Critère n°2	Service et Organisation de la logistique (Moyens humains et matériels mis en place pour cet accord-cadre)	30 points
Critère n°3	<u>Impacts environnementaux</u> Prise en compte du développement durable, les livraisons, circuits courts, filière de proximité, le cycle de vie des produits...	30 points

Délibération :

- Vu l'article R. 2124-2-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés selon l'une des procédures formalisées ;
 - Vu l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
 - Vu la Délibération n°2020-07-17-D-14 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT ;
 - Vu le dossier de consultation des entreprises relatif à « la fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration de la Ville de Douchy-les-Mines » ;
 - Vu le rapport d'analyse des offres présenté par Cy-Food Innovation, assistance technique de la Ville ;
 - Vu l'avis du 5 février 2021 rendu par la Commission d'Appel d'Offres ;
 - Considérant que les lots 1, 2, 4, 5 et 6 se sont vu proposer une ou plusieurs offres ;
 - Considérant que les lots 3 et 7 n'ont reçu aucune offre ;
- Après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont faites ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE comme suit le marché de « fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration de la Ville de Douchy-les-Mines » ;

Lot 1	Fruits et légumes frais dont 4^{ème} et 5^{ème} gamme	Ets CHARLET (BOIS GRENIER)
Lot 2	Produits de la mer et d'eau douce frais et élaborés	SYSCO France - DAVIGEL (PARIS)
Lot 3	Viandes fraîche et cuite, produits élaborés sans porc	Infructueux (aucune offre)

Lot 4	Charcuteries et viande de porc fraîche et cuite	SYSCO France - SAS BRAKE (PARIS)
Lot 5	Surgelés	SYSCO France - SAS BRAKE (PARIS)
Lot 6	BOF et produits laitiers	SYSCO France - SAS BRAKE (PARIS)
Lot 7	Epicerie et Boissons	Infructueux (aucune offre)

AUTORISE

selon les documents et conditions prévus aux documents constitutifs du marché.
Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 1, 2, 4, 5 et 6, tels que présentés ci-dessus, à conclure avec les entreprises, à signer tous les documents liés à cette affaire et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager un marché de gré à gré sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec un opérateur économique pour les lots 3 et 7, dans le strict respect des pièces constitutives de la présente consultation, à conclure avec les entreprises et à signer les marchés correspondants ainsi les documents liés à cette affaire puis à prendre tous les engagements juridiques et comptables y afférant.

DIT

que Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions qu'il aura prises dans le cadre du présent marché.

DIT

que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs autant que de besoin.

Fait et voté en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Michel VENIAT

Délibération rendue exécutoire

par sa transmission au représentant de l'Etat en date du

par sa publication en date du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.